



SGAMI DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS DIRECTION DES PERSONNELS  
SERVICE DU PILOTAGE ET DE LA PROSPECTIVE  
BUREAU DU RECRUTEMENT

Affaire suivie par : Bastien LÉGER

☎ : 01.53.73.41.62

✉ : bastien.leger@interieur.gouv.fr

Paris, le 8 JUIN 2020

ARRÊTÉ BR N° 20 . 00034

**portant ouverture de deux concours externe et interne sur titres et sur épreuves  
pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe  
de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés  
en région Île-de-France au titre de l'année 2020**



**Le préfet de police,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 3 à 6 ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne et d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Égalité Fraternité*

PRÉFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mël : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

.../...

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 fixant les modalités des examens médicaux et psychotechnique exigés des adjoints techniques des administrations de l'État affectés à la conduite de véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2020, autorisant au titre de l'année 2020, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, est autorisée au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Île-de-France.

### **Article 2**

L'annexe n°1 du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

L'annexe n°2 du présent arrêté fixe les conditions d'inscription ainsi que la nature des épreuves du concours externe.

L'annexe n°3 du présent arrêté fixe les conditions d'inscription ainsi que la nature des épreuves du concours interne.

### Article 3

Le recrutement déconcentré d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer est organisé, pour le secrétariat général de l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris, par la voie d'un concours externe et d'un concours interne.

Les spécialités proposées aux **concours externe et interne** sur titres et sur épreuves se répartissent de la manière suivante :

① Spécialité « Accueil, maintenance et logistique » :

- ↗ Qualification : agent polyvalent de maintenance ;
- ↗ Qualification : peintre ;
- ↗ Qualification : armurier, munitionnaire ;
- ↗ Qualification : menuisier ;
- ↗ Qualification : plombier ;
- ↗ Qualification : reprographe ;
- ↗ Qualification : technicien d'édition ;
- ↗ Qualification : gestionnaire logistique.

② Spécialité « Conduite de véhicules » :

- ↗ Qualification : conducteur de véhicules.

③ Spécialité « Entretien et Réparation des Engins et Véhicules à Moteur » :

- ↗ Qualification : carrossier, peintre, sellier automobile ;
- ↗ Qualification : magasinier automobile ;
- ↗ Qualification : mécanicien VL ;
- ↗ Qualification : mécanicien PL/TC ;
- ↗ Qualification : mécanicien 2 roues.

Le nombre de postes offerts, par spécialité, pour chacun des concours sera fixé ultérieurement par arrêté préfectoral.

### Article 4

Les inscriptions s'effectuent :

\* soit sur place à la préfecture de police - direction des ressources humaines - sous-direction des personnels - bureau du recrutement - 11, rue des Ursins 75004 PARIS (3<sup>ème</sup> étage - Pièce 308 de 8h30 à 14h00) ;

\* soit par voie postale, à la préfecture de police DRH/SDP/BR 9 boulevard du Palais 75195 PARIS Cedex 04.

Les formulaires externes et internes d'inscription peuvent être téléchargés sur les sites internet ou intranet de la préfecture de police : [www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr).

### Article 5

En vue des épreuves, les candidats adressent les documents prévus par la réglementation mentionnés dans les formulaires d'inscription au plus tard aux dates fixées dans l'annexe n°1 du présent arrêté.

.../...

## Article 6

La composition du jury sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.

## Article 7

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

**Le Directeur des Ressources Humaines**



**Christophe PEYREL**